

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 7 février 2022

Date de l'annonce publique : 28/01/2022

Date de la convocation des conseillers : 28/01/2022

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	KLINSKI, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-02-07 - 06.2	
Point de l'ordre du jour	6.2	
Objet	<b>Convention avec le SICONA concernant la mise à disposition d'un conseiller dans le cadre du « Pacte Nature ».</b>	

### Le conseil communal,

Vu la convention avec le syndicat SICONA concernant la mise à disposition d'un conseiller dans le cadre du pacte nature ;

Considérant que l'objet de la convention est de régler et de définir les modalités d'après lesquelles la Commune recourt au service du conseiller pacte nature interne du SICONA, ainsi que de définir la contrepartie financière à fournir par la Commune ;

Considérant que le conseil communal vient d'approuver en présente séance le contrat « Pacte Nature » conclu le 28 octobre 2021 avec l'Etat ;

Considérant que par l'acceptation de la convention susmentionnée la Commune s'engage à :

- participer activement à la mise en oeuvre du pacte nature;
- mettre à disposition du conseiller pacte nature interne toutes les informations disponibles et nécessaires pour l'autoévaluation et la certification de la Commune;
- respecter les recommandations techniques en vue d'une harmonisation de la mise en oeuvre du pacte nature au niveau régional;
- désigner une personne de contact parmi leur personnel technique ou administratif pour le conseiller pacte nature interne ;

Vu les articles 2/541/744710/99001 et 3/541/613481/99001 du budget communal ;

Vu la loi du 31 juillet 2021 portant création d'un pacte nature avec les communes et modifiant la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 février 2022

Référence

CC.2022-02-07 - 06.2

Point

6.2

Objet

Convention avec le SICONA concernant la mise à disposition d'un conseiller dans le cadre du « Pacte Nature ».



D'approuver la convention avec le syndicat SICONA concernant la mise à disposition d'un conseiller dans le cadre du pacte nature.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

---

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 14 février 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,